PLAN LOCAL D'URBANISME

LANCEMENT DE LA DÉMARCHE

COMMUNE DE SAINT-PAUL



- Le PLU est un document règlementaire légal et opposable fixant le droit à construire des sols sur le territoire communal.
- C'est également un document prospectif sur les projets et le développement futur du territoire.
- Il doit s'inscrire dans la poursuite de l'intérêt général, l'équité de droit des administrés et le respect des objectifs de développement durable fixés par le Code de l'Urbanisme (L.101-1 et 101-2).





